



## EXPOSITION CANINE NATIONALE



# SAINT JEAN D'ANGELY

## Parc de Beaufief - Mazeray

### Dimanche 17 Mai 2026

#### RENSEIGNEMENTS

06 52 86 65 93  
 secretaire.act17@gmail.com  
 stands commerciaux  
 06 38 53 69 19

#### Entrée gratuite

**Remise des prix: 15h30**  
**Sortie libre**  
 (sauf meilleurs de race)

#### Entrée des chiens

à partir de 8 h 00  
 Début des jugements  
 à 9 h 00  
 Jugements avec horaires

#### Buvette et restauration

rapide dans l'enceinte  
 de l'exposition.  
**RESTAURANT**  
 à proximité

#### Cadeau accueil à retirer au secrétariat

**COUPE et PLAQUE DE CHENIL** aux CACS - RCACS  
 CAC Jeune - 1er Exc. classe champion - CAC Vétérain  
**PLAQUE DE CHENIL jusqu'au 4<sup>e</sup> Exc., Médaille aux Très Bon**  
**COUPE** aux 3 meilleurs : meutes – lots d'affixe – lot de reproducteurs – paire – couple  
**COUPE** au meilleur Baby, Puppy, Vétérain

Récompense à chaque meilleur de race remis à la sortie du ring d'honneur

#### SEANCE DE CONFIRMATIONS SEULES

Le samedi 16 après midi  
 remplir uniquement  
 la 5<sup>e</sup> page



Les engagements sont à adresser, accompagnés de votre règlement à :

**Cédia - Exposition St Jean d'Angély**  
**8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM**  
**renseignements : secretaire.act17@gmail.com**

Engagements possibles sur Internet : <https://cedia.fr>

Engagements en ligne - **paiement sécurisé**

*l'Association Canine demande 1 € supplémentaire par paiement sur internet pour les frais bancaires*

#### CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :

1<sup>ère</sup> clôture (tarif réduit) :

17 AVRIL (cachet de la poste faisant foi)

2<sup>ème</sup> clôture :

30 AVRIL (date de réception)



CENTRALE  
CANINE

Avec attribution  
du CACS de la SCC

En partenariat avec



#### Exposition sans cage

Engagement en classe Champion : joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

Engagement en classe Travail : joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe avant la date de clôture des engagements

**ATTENTION :** Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement ou au plus tard à la clôture des engagements, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.

<b>Groupe 01</b>	17/05/2026
Berger australien, Berger blanc suisse, <b>Berger de Picardie</b> Inv, Bergers des Pyrénées, Welsh Corgis	DUGUE Brigitte
Bergers hollandais, Chien loup de Saarloos, <b>Colley barbu</b> spé, Schapendoes	JENNY Guy
Berger de Beauce, Berger des Shetland, Bergers allemands, Bergers de Brie, Bouvier d'Australie, Chien de berger catalan, Chiens de berger belge, Colleys, Kelpie australien, <b>Schipperke</b> spé, <i>Races non citées</i>	VIZZARI Dominique
<b>Groupe 02</b>	17/05/2026
Chien de montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées, <b>Pinscher nain unicolore</b> Inv, <b>Pinscher nain bicolore</b> Inv, <i>Races non citées</i>	PRESSIAT Violaine
Alano espagnol, Bouviers Suisses, Broholmer, Cane Corso, Cao de Gado Transmontado, Dogue majorquin, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel, Hovawart, Molossoïdes latino-américains, Montagnes portugais - Estrela, Presa Canario, Tosa	VIZZARI Dominique
<b>Groupe 03</b>	17/05/2026
Airedale, Bedlington Terrier, Border Terriers, Cesky Terrier, Norwich et Norfolk Terrier, Silky Terrier, Terrier australien, Terrier brésilien, Terrier japonais, Terriers Anglais, Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Terrier écossais, <b>Skye Terrier</b> Inv, West highland white Terrier, Terriers irlandais, Toy Terrier	JENNY Guy
<b>Groupe 04</b>	17/05/2026
Teckel standard poil ras, Teckel standard poil long, Teckel standard poil dur, Teckel nain poil ras, Teckel nain poil long, Teckel nain poil dur, Kaninchen teckel poil ras, <b>Kaninchen teckel poil long</b> Inv, Kaninchen teckel poil dur	BONNET Michel
<b>Groupe 05</b>	17/05/2026
<b>Jindo coréen</b> spé, <b>Cursinu</b> Inv, <i>Races non citées</i>	DELENTE Jean-Luc
<b>Akita</b> spé, <b>Esquimau canadien</b> spé, <b>Chien du Groenland</b> spé, <b>Laika de lakoutie</b> spé, <b>Norsk elghund gris</b> spé, <b>Norsk elghund noir</b> spé, <b>Chien norvégien de Macareux</b> spé, <b>Laika russo-européen</b> spé, <b>Laika de Sibérie orientale</b> spé, <b>Laika de Sibérie occidentale</b> spé, <b>Chien d'élan suédois</b> spé, <b>Spitz de Norbotten</b> spé, <b>Chien d'ours de Carélie</b> spé, <b>Spitz finlandais</b> spé, <b>Berger d'islande</b> spé, <b>Buhund norvégien</b> spé, <b>Chien suédois de Laponie</b> spé, <b>Spitz des visigoths</b> spé, <b>Chien finnois de Laponie</b> spé, <b>Berger finnois de Laponie</b> spé, <b>Samoyède</b> spé, <b>Spitz du Japon</b> spé	LEMAIRE Pierre-Alexandre
Spitz allemands	PRESSIAT Violaine
<b>Groupe 06</b>	17/05/2026
<b>Basset bleu de Gascogne</b> Inv, <i>Races non citées</i>	BOTTUSSI- JOCQUEL Céline
Basset artésien normand, Chien d'Artois	TOULET Régis
<b>Groupe 07</b>	17/05/2026
Braque allemand, Epagneuls bretons	BONNET Michel
<b>Braque d'Auvergne</b> spé, <b>Setter anglais</b> spé	MUSEREAU Yannick
<b>Barbu tchèque</b> Inv, <b>Setter Gordon</b> spé, <i>Races non citées</i>	TOULET Régis
<b>Groupe 08</b>	17/05/2026
Golden, Labrador, Retrievers	MALHERBE Aude
<b>Kooikerhondje</b> Inv, <i>Races non citées</i>	MUSEREAU Yannick
<b>Groupe 09</b>	17/05/2026
Bichons, Chiens du Tibet, Coton de Tuléar, Pékinois, Petit chien lion	BOTTUSSI- JOCQUEL Céline
Bouledogues français, Caniches, Chiens chinois à crête, Chihuahuas, Epagneuls continentaux, Epagneuls japonais, Petits belges, <b>Petit chien russe poil lisse</b> Inv, <b>Petit chien russe poil long</b> Inv, <i>Races non citées</i>	VEYRIER Annie
<b>Groupe 10</b>	17/05/2026
<b>Barzoï</b> spé, Lévrier afghan, Lévrier écossais, <b>Lévrier espagnol</b> Inv, <b>Lévrier hongrois</b> spé, Lévrier irlandais, <b>Lévrier polonais</b> spé, Petit lévrier italien, Saluki, Whippet, <i>Races non citées</i>	BOTTUSSI- JOCQUEL Céline

\* La liste des juges et la répartition des races peuvent être modifiées selon le nombre des engagements et la disponibilité des juges

# DEMANDE D'ENGAGEMENT A L'EXPOSITION

## EXPOSITION CANINE NATIONALE ST JEAN D'ANGELY du 17 MAI 2026

Une seule feuille par chien, un chien par feuille (Photocopies acceptées)

Cadre réservé à la Société

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la à **Cédia - Exposition de St Jean d'Angély**  
**8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM avant le 30 avril 2026**

Joindre impérativement : - votre règlement à l'ordre de la A.C.T. du 17  
- la photocopie des justificatifs (champion et travail)  
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie ou provenant de l'étranger.

les propriétaires de chiens appartenant à la 2<sup>e</sup> catégorie devront se mettre en conformité avec la loi du 6 janvier 1999

N° Identification : \_\_\_\_\_ N° Livre des Origines : \_\_\_\_\_  
puce ou tat.

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

Variété : \_\_\_\_\_ Taille : \_\_\_\_\_ Couleur : \_\_\_\_\_ Poil : \_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_

### Précisions indispensables pour les races suivantes

<b>Variété</b> : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	<b>Taille</b> : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	<b>Couleurs</b> : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	<b>Poil (nature ou longueur)</b> : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahuas, Petit Chien Russe.	<b>Poids</b> : Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental
---	---	---	---	---

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Producteur : \_\_\_\_\_

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Indispensable pour recevoir votre accusé de réception

Classe d'engagement : Intermédiaire  Ouverte  Travail  Champion  Jeune  Puppy  Baby  Vétéran   
Ne Concourant pas  Meute  Lot d'Affixe  Lot de Reproducteur  Confirmation avec exposition   
Couple  avec \_\_\_\_\_ Paire  avec \_\_\_\_\_

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ - 2 CLÔTURES : 17 avril (tarif réduit) (cachet de la poste) - 30 avril 2026 (date de réception)

PARTICIPATION AUX FRAIS	Jusqu'au 17 avril	du 17 au 30 avril	Sommes adressées
1 <sup>er</sup> chien (catalogue numérique compris)	35,00 €	45,00 €	
2 <sup>e</sup> chien	33,00 €	43,00 €	
3 <sup>e</sup> chien et suivants	30,00 €	40,00 €	
Baby, Puppy, Vétéran (chacun)	21,00 €	25,00 €	
Chien ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé)	10,00 €	10,00 €	
Famille nombreuse d'au moins 6 chiens	120,00 €	150,00 €	
Chien supplémentaire dans la famille nombreuse	20,00 €	22,00 €	
Meute d'au moins 6 chiens (Donnant droit à l'engagement de 6 chiens en individuelle)	65,00 €	75,00 €	
Chien supplémentaire dans la meute	11,00 €	14,00 €	
Paire, Couple		10,00 €	
Lot d'Affixe, Lot de reproducteur		10,00 €	
Réservation catalogue papier		5,00 €	
Cotisation de l'ACT du 17 (facultatif) Simple : 10 € - Couple : 15 €			
Ci-joint le règlement des engagements ci-dessus désignés par :			
Mandat <input type="checkbox"/>	Chèque <input type="checkbox"/>	C.C.P <input type="checkbox"/>	Total
Les chèques devront être établis au nom de : ACT du 17			

Attention : pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

### Exposition sans cage

#### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire :

Engagements possibles sur Internet : <https://cedia.fr>

Engagements en ligne - paiement sécurisé

Seuls les engagements payés seront retenus

L'Association Canine demande 1 € supplémentaire par paiement sur internet pour les frais bancaires

Votre e-carte d'exposant vous sera adressée par mail quelques jours avant l'exposition.

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT ou DONT LE RÈGLEMENT SERAIT INCOMPLET SERA RETOURNÉ

10% de réduction accordés aux membres de l'ACT du 17

Adhérent Association Canine Territoriale de Charente Maritime

n° de carte 2026 : \_\_\_\_\_

CONFIRMATIONS SEULES samedi après midi : remplir uniquement 5<sup>e</sup> page

L'exposition se tiendra à Saint Jean d'Angély le 17 mai 2026

**HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements se dérouleront selon les horaires qui vous seront communiqués avec votre e-carte. Les confirmations seules se dérouleront le samedi après midi.

**LOGEMENT** - Quelques cages non numérotées seront mises à disposition des exposants. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** - Sortie libre après les jugements, sauf pour les meilleurs de race qui devront se rendre sur le ring d'honneur.

**BAR RESTAURATION RAPIDE À L'INTÉRIEUR DE L'EXPOSITION.**

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRÉSENTATION** - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULLATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

### CLASSES D'ENGAGEMENT

**Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.**

#### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S. Le 1<sup>er</sup> excellent peut obtenir le CACS-J.

**PUPPY** - (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant - Insuffisant. Elle donne lieu à un classement sous réserve de l'obtention du qualificatif Très prometteur et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour...

**BABY** - (facultative) - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant - Insuffisant. Elle donne lieu à un classement sous réserve de l'obtention du qualificatif Très prometteur et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. Le 1<sup>er</sup>

excellent peut obtenir le CACS-V.

#### AUTRES CLASSES

**MEUTES** - Réserve aux Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.

**LOT D'AFFIXE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, né chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEUR** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'ACT du 17. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS** : 3 mai 2025.

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

#### REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire";
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définis dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S. :** Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**CACS-J et CACS-V** : Les seuls chiens entrant en ligne de compte pour l'octroi du CACS-J et CACS-V de la SCC sont ceux qui ont obtenu au minimum « 1<sup>er</sup> EXCELLENT » en classe Jeune et en respectivement en classe Vétéran. L'octroi du CACS-J et du CACS-V de la SCC n'est pas automatiquement et obligatoirement lié à l'obtention du « 1<sup>er</sup> EXCELLENT ». Aucune Réserve CACS-J V de la SCC ne peut être octroyée.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposées pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif « Excellent » dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Cl. Champion ayant reçu le qualificatif « Excellent », et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif « Excellent ».

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur

Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des « Meilleurs de Groupes » de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

#### CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : <b>12 mois sauf</b>	
1 <sup>er</sup> Gr. Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
2 <sup>nd</sup> Gr. Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Presa Canario, Dogue Marjorquin, Fila de Saint Miguel, Tosa, Cao de Gado Transmontano,	
Broholmer	15 mois
3 <sup>e</sup> Gr. Staffordshire américain	15 mois
4 <sup>e</sup> Gr. Teckels	15 mois
5 <sup>e</sup> Gr. Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimaux du Groenland	15 mois
6 <sup>e</sup> Gr. Rhodesian Ridgeback, Dalmatien	15 mois
8 <sup>e</sup> Gr. Retrievers	15 mois
9 <sup>e</sup> Gr. Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
10 <sup>e</sup> Gr. Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois
Race non reconnue FCI Alano Espagnol	15 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelle cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

#### TRÈS IMPORTANT

##### Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Règlement complet des expositions sur le site SCC :

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>





# SEANCE DE CONFIRMATION

SAMEDI 16 MAI 2026 APRES MIDI

Parc de Beaufief - Mazeray

Participation aux frais d'organisation : 35€ par chien, 30 € pour les adhérents ACT17

Renseignements 06 52 86 65 93 ou [secretaire.act17@gmail.com](mailto:secretaire.act17@gmail.com)

Engagements à adresser à Cedia séance de confirmation Saint Jean d'Angély, 8 rue de Wolfisheim  
67201 ECKBOLSHEIM - internet CEDIA.FR

Montant unitaire ..... nombre.....

Adhésion ACT du 17 : 10€ (facultatif) .....

Montant total .....

Nom du Chien :

.....

N° de tatouage ou transpondeur.....L.O.F.....

Race..... Date de naissance...../...../20..... Sexe M/F

Nom du père.....

Nom de la mère.....

Producteur.....

Propriétaire.....

Adresse.....

.....

Tel..... Mail.....@.....

Inscriptions jusqu'au 3 mai par courrier ou sur [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr),

Seules les personnes ayant un mail recevront un accusé de réception, sinon joindre une enveloppe timbrée.

Pour les chiens catégorisés joindre le permis de détention

Si vous n'avez pas eu de nouvelles de notre part la semaine précédant la manifestation merci de nous contacter

Vous devrez présenter au juge les documents suivants original du certificat de naissance, formulaire de demande de confirmation complété et signé ( il vous sera adressé prérempli par Cédia), carte d'identification du chien(tatouage ou puce)

Pour les chiens nés à l'étranger le pedigree Export et la feuille de demande d'inscription au titre de l'importation (à télécharger sur [www.centrale-canine.fr](http://www.centrale-canine.fr)) complété et signé

Pour les chiens à titre initial le formulaire de demande d'inscription au titre initial ( à télécharger sur le site [centrale-canine.fr](http://centrale-canine.fr))

Association Loi 1901 insee n°815 378 302

Affiliée à la SOCIETE CENTRALE CANINE, reconnue d'Utilité Publique

Président : Marc MAINGUENAUD 7 rue de chez tourneur - 17770 St Hilaire de Villefranche

Secrétaire : Amandine MALORDY La Cigogne 17400 Ternant